



Montréal, le 20 août 2025

Monsieur Marc Morin
Secrétaire général et dirigeant principal exécutif, Services corporatifs et opérations,
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa, Canada K1A 0N2

**Objet : Engagement du Conseil d'administration du Fonds Québecor
pour le dépôt de son rapport annuel et ses États financiers vérifiés
conformément aux exigences établies par le CRTC**

Bonjour Monsieur Morin,

Tel que requis par la Décision de radiodiffusion CRTC 2025-201, article 15, le Conseil d'administration du Fonds Québecor confirme son engagement à déposer ses rapports annuels accompagnés des États Financiers vérifiés au plus tard le 30 novembre de chaque année, conformément aux exigences énoncées dans la politique réglementaire de radiodiffusion [2016-343](#), la politique réglementaire de radiodiffusion [2024-121](#) et la politique réglementaire de radiodiffusion [2024-121-1](#).

Par ailleurs, veuillez noter que le Fonds Québecor a reçu une confirmation écrite, démontrant chaque année, que les États financiers vérifiés ont toujours été déposés avec le Rapport annuel sur la plateforme du CRTC.

Veuillez recevoir, cher Monsieur Morin, nos salutations distinguées.

Monique Simard
Présidente du conseil d'administration

Au nom de tous les administrateurs du Fonds Québecor :
Mme Monique Simard, M. Serge Thibaudeau, M. Maurice Prud'homme, Mme Peggy Tabet
et M. Jean Péladeau